

Assistance à l'agriculture

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Dans mon discours de vendredi, j'ai dit comment, lors du changement de gouvernement en 1957, l'administration Diefenbaker a essayé, sur l'ordre exprès du premier ministre et de son cabinet, d'assainir la situation à l'égard non seulement de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, mais aussi de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il était très difficile de bien faire comprendre à tous les intéressés qu'on ne tolérerait plus la moindre malhonnêteté dans la façon de répartir entre les agriculteurs leur propre argent. On peut dire que, d'après les témoignages donnés au comité permanent des privilèges et élections et de nouveau lors des procès intentés en Saskatchewan à ce sujet en 1964, le mot d'ordre avait été compris.

Je dois dire en toute honnêteté qu'après le changement de gouvernement en 1963, apparemment il n'y a pas eu de retour aux vieilles habitudes en ce qui concerne la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. C'est surtout parce que l'homme qu'on a chargé d'exécuter cette loi en 1961, M. Howard Riddell, était connu de tous les conseils municipaux et de tous les secrétaires de la province. Il avait une telle réputation d'honnêteté et d'intégrité à toute épreuve que tout le monde savait que la loi serait appliquée de façon honnête et juste, et il s'en est occupé de 1960 à 1974.

Cependant, ces dernières années, nous avons commencé à déceler des signes du retour de l'ancienne machine, et cela concerne ce bill qui vise à abroger la loi. En fait, à toutes fins utiles, le gouvernement actuel a abrogé depuis longtemps la loi sans demander la permission au Parlement.

Vendredi dernier, j'ai commencé mes propos en disant qu'en 1970, lorsque le gouvernement a décidé d'imposer des restrictions au cultivateur de l'Ouest par l'intermédiaire du programme LIFT, ce qui devait être un programme de réduction des emblavures s'est révélé un programme de réduction des revenus. Pour contrôler la gestion de l'Offre, il fallait toute une armée d'inspecteurs. Il y avait déjà sur place le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, mais le gouvernement ne l'a pas utilisé. Il a donc mis en place cet appareil administratif pour appliquer le programme de culture herbagère et le programme de mise en jachère prévus par LIFT. On dit alors aux cultivateurs que s'ils ne faisaient pas ce qu'on leur disait, c'est-à-dire cesser de cultiver du blé, que s'ils ne mettaient pas leur terres en jachère une deuxième fois ou en herbe, on leur enlèverait leurs quotas de vente. Ainsi, 85 p. 100 des cultivateurs, qui avaient besoin d'argent pour vivre, ont dû obéir au gouvernement et mettre leurs terres en jachère une deuxième fois ou en culture herbagère.

Parce qu'on demandait aux agriculteurs de prendre des mesures peu rentables, comme de réduire leur production alimentaire ou de mettre en danger leur système de rotation ou de laisser leurs terres en jachère deux fois de suite en été dans une région aride, le gouvernement leur a versé \$6 l'heure, soit à peu près ce qu'il en coûte pour mettre la terre en jachère. On les a également payés pour convertir leurs champs en herbe. C'est là, je pense, que les responsables du programme se sont rendu compte, en voyant tous ces inspecteurs vérifier les superficies en jachère et en herbe, combien il était facile de revenir à l'ancienne machine politique. «Dites-le à vos amis, ne vous en faites pas; donnez n'importe quels chiffres, nous les acceptons». Voilà le genre de technique qu'on a utilisé.

Toutes les superficies en jachère ont été photographiées et inspectées par avion. Après avoir longuement scruté ces photographies et par d'autres techniques, les responsables

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

ont découvert que les terres en jachère avaient coûté plus cher qu'il n'aurait fallu. Il en était de même du programme de culture herbagère; on avait dépensé plus d'argent pour ce programme qu'on n'aurait dû normalement. Puis, la directive fut donnée de récupérer l'argent chez ceux qui en avaient trop reçu. Mais nous étions au beau milieu d'une campagne électorale: quel parti politique détenant le pouvoir voudrait mécontenter un grand nombre d'électeurs, en leur demandant de rendre de l'argent qui leur a été versé par erreur?

● (1600)

Après les élections, on reprit l'opération mais, manque de chance, de nouvelles élections furent déclenchées en 1974. D'étranges directives furent alors données. Toutes ces péripéties ont conduit aux incidents dont j'ai parlé vendredi. J'ai demandé au ministre à la Chambre s'il était au courant de la situation et s'il allait faire enquête. Il a répondu qu'il allait vérifier, et j'ai fait consigner cette réponse au compte rendu.

Plus tard dans la semaine le député de Red Deer (M. Towers) a demandé si la brigade des fraudes de la GRC avait été chargée d'ouvrir une enquête sur ces accusations de fraude. Précisons que pour agir conformément aux règlements d'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies, le directeur envoya une circulaire demandant à tous les chefs de service et tout le personnel local de ne rien faire, pendant les campagnes électorales, sans en avoir au préalable reçu l'ordre de leur chef de service. On voulait ainsi éviter que ces inspecteurs ne relancent les agriculteurs, pour qu'il ne puisse pas leur être reproché d'avoir fait des promesses ou proféré des menaces.

Après les élections du 8 juillet, les inspecteurs d'un certain nombre de zones ont produit de nouveaux comptes de frais. En temps ordinaire, ils présentent leur feuille de frais au chef de service, qui vérifie le travail effectué, signe les documents et les envoie à l'échelon supérieur pour qu'un chèque soit émis par le bureau du Trésor.

Quand les surveillants de ces régions s'aperçurent que ces nouvelles notes de frais englobaient des périodes pour lesquelles les inspecteurs avaient déjà été rénumérés, ils refusèrent de signer et il y eut des appels téléphoniques à ce sujet. Quelqu'un ordonna, par téléphone, de ne pas tenir compte de l'opinion des surveillants mais d'envoyer les notes de frais à un endroit donné, où elles seraient signées et acquittées. On a donc payé ces frais deux fois durant la même période.

Que faire de ces renseignements? Je ne reviendrai pas sur le récit du député de Red Deer ni sur ses entretiens avec la Gendarmerie Royale du Canada; quant aux représentants de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) et de Crowfoot (M. Horner), ils feront leur exposé plus tard. Je tiens simplement à dire que, lorsqu'on découvre des irrégularités de comptabilité, on devrait demander à l'Auditeur général de vérifier les comptes et de faire photographier tous les documents par son personnel. On se demande ce que l'on peut faire de plus pour assumer ses responsabilités. Je suis allé aussi loin que je le pouvais, je pense, en disant que le bureau de l'Auditeur général et l'escouade des fraudes de la Gendarmerie Royale du Canada enquêtaient sur l'affaire.